

Envoi : 31/01/2018
Réception par le Préfet : 31/01/2018
Publication : 02/02/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR SIÉGER AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mme DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à M. MUNCK.
Mme DIETRICH donne procuration à Mme MARTIN.
M. HEMEDINGER donne procuration à M. MULLER.
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.
Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. WITH.
Mme MULLER donne procuration à M. HABIG.
M. STRAUMANN donne procuration à M. SCHITTLY.

ABSENT :

M. VOGT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 3121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la désignation des membres du Conseil départemental pour siéger au sein des organismes extérieurs,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide à l'unanimité de ne pas désigner au scrutin secret les représentants du Conseil départemental pour siéger au sein des organismes extérieurs, commissions et groupes de travail dont la liste est jointe à la présente délibération.
- Désigne les Conseillers départementaux chargés de représenter le Département du Haut-Rhin dans les organismes extérieurs, commissions et groupes de travail dont la liste est jointe à la présente délibération pour les instances au sein desquelles leur désignation est obligatoire, en application des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires.
- Prend acte de la liste des Conseillers départementaux pressentis pour siéger dans les instances que sont les Conseils d'administration, bureaux et présidences destinées à être mises en place ultérieurement par les différents organismes concernés.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité